

La Minerve

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET D'ANNONCES.

VOL. XXXVII.

ÉDITION QUOTIDIENNE. MONTREAL, B.-C., MERCREDI MATIN 28 SEPTEMBRE 1864

No 17.

LA MINERVE,

IMPRIMERIE ET PUBLIÉE PAR
DUVERNEY, FRÈRES,
RUE ST. VINCENT, No 10.

ÉDITION QUOTIDIENNE.
PRIX... \$6 PAR ANNÉE.

ÉDITION SEMI-QUOTIDIENNE.
PRIX... \$4 PAR ANNÉE.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.
PRIX... \$2 PAR ANNÉE.

PAYABLE D'AVANCE.

BUREAU DE POSTE.
Arrivée et Départ des Mallet de

MONTREAL 24 sept 1864.

DUES

Québec par Railroad..... 7.00 am 7.00 pm

Toute de la Riv. Nord..... 8.00 am 2.30 pm

Borel Trois-Rivières &c.

par Vapeurs..... 7.00 am 6.30 pm

Canada O Train (1)..... 10.45 pm 6.45 am

Canada O Train (2)..... 9.00 am 7.00 pm

Laprairie..... 9.30 am 2.45 pm

St. Jean, C. B. Napierville..... 7.30 am

et Clareville..... 9.30 am 2.45 pm

New-York, Boston, Buffalo

Troy, &c..... 11.00 pm

St. Hyacinthe, Melborne..... 7.15 am 7.30 am

et Island Pond..... 5.15 pm 1.15 pm

Portland..... 7.00 am 1.15 pm

Châteauguay, Beauharnois

et Huntingdon..... 6.30 pm 6.00 am

Lachine..... 9.15 am 6.00 am

St. Rémi, Hombergford et

Plattsburg..... 10.45 am 2.00 pm

Hamby..... 11.00 am 7.00 am

Longueuil Contrecoeur..... 10.30 am

St. Laurent, St. Eustache

St. Scholastique, &c..... 6.30 am 7.00 am

St. Rose, St. Thé et St.

Jérôme..... 2.00 pm 7.00 am

Rigaud, Caillon, Gravel

et tous les bureaux

sur la route d'Ottawa par

Vapeurs..... 5.00 pm 6.00 am

Terrebonne, New-Glasgow. 5.00 pm 7.00 am

St. Jean, N. B. Halifax et

Ville du P. Édouard, via

Portland, Mercredi et

Samedi..... 7.00 am 2.15 pm

Dito tous les quinze jours

Boston..... 0.00 am 6.00 am

Sault Ste. Marie &c. via

Toronto, tous les Mardis. 00.00 5.30 pm

[1] Sacs du Conducteur

ouvert jusqu'à..... 7.25 am

[2] do do..... 8.00 pm

[3] do do..... 7.45 am & 1.40 pm

[4] do do..... 3.30 pm

Les lettres enregistrees doivent être déposées

15 minutes avant la fermeture des Mallets.

Toutes les Mallets ci-dessus (excepté celle de

St. John N. B.) partent tous les jours excepté

le dimanche.



CORPORATION DE MONTREAL.

Aux Consommateurs d'Eau de l'Aqueduc.

AVIS PUBLIC est par le présent donné à CEUX QUI PRENNENT L'EAU DE L'AQUEDUC et qui ne se sont pas encore acquittés envers la Corporation, que s'ils ne viennent pas payer le montant qu'ils doivent pour l'eau qu'ils ont consommée, le SIXIEME JOUR d'OCTOBRE prochain, LEUR PROVISION D'EAU sera

Discontinuee, sans distinction.

Par ordre, E. DEMERS, Trésorier de la Cité.

Bureau du Trésorier de la Cité, Hôtel-de-Ville, Montréal, 24 septembre 1864.

INSTITUTION DE MONTREAL POUR LA GUERISON DE MALADIES SPECIALES, SECRETES, CHRONIQUES DU SYSTEME, ETC., ETC., ETC.

Bureau, 3, Petite Rue St. Jacques

Cette Institution est établie pour suppléer à un besoin qui se fait sentir depuis longtemps en Canada, où des malades souffrent sans soins, et où les remèdes sont envoyés aux Adresses émanées de la nature privée. Une attention particulière sera donnée aux maladies de la malade et les Remèdes seront envoyés aux Adresses émanées de la nature privée. Cette Institution est sous la direction de Médecins d'élite. Elle a pour but de guérir les Maladies du Système, etc., etc., etc. Cette Institution sera ouverte Jeudi prochain, 26 sept.

Heures de Bureau, de 9 à midi, 2 à 5 et 7 à 9.

Cette Institution sera ouverte Jeudi prochain, 26 sept.

mk 15

AMÉLIORATION DES RUES.

Avis Public

Est par le présent donné que les COMMISSAIRES nommés pour évaluer les Propriétés dans la Rue NOTRE-DAME et autres Rues, tiendront leurs séances dans la Maison qui sert de Station Centrale du Feu, à l'angle des Rues CRAIG et CHENNEVILLE. On fera connaître plus tard les heures du Bureau.

OHS. GLACKMEYER, Greffier de la Cité.

Hôtel-de-Ville, Montréal, 26 sept. 1864.

si 15

DE LAI.

AVIS

EST PAR LES PRESENTES DONNE

que l'époque pour

RECEVOIR DES SOUMISSIONS

Pour la

Reconstruction de la Cour et Prison

DE

STE. SCHOLASTIQUE

SE TENDRONT JUSQU'A

LUNDI PROCHAIN.

Le 3 d'Octobre Prochain.

Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire.

Département des Travaux Publics, 15

Québec, 23 septembre 1864.

Québec, 23 septembre 1864.

Québec, 23 septembre 1864.

Québec, 23 septembre 1864.

Québec, 23 septembre 1864.

Québec, 23 septembre 1864.

Québec, 23 septembre 1864.

Québec, 23 septembre 1864.

Québec, 23 septembre 1864.

Québec, 23 septembre 1864.

Québec, 23 septembre 1864.

Québec, 23 septembre 1864.

Québec, 23 septembre 1864.

Québec, 23 septembre 1864.

Québec, 23 septembre 1864.

Québec, 23 septembre 1864.

Québec, 23 septembre 1864.

Québec, 23 septembre 1864.

Québec, 23 septembre 1864.

Québec, 23 septembre 1864.

Québec, 23 septembre 1864.

Québec, 23 septembre 1864.

Québec, 23 septembre 1864.

Québec, 23 septembre 1864.

Québec, 23 septembre 1864.

Québec, 23 septembre 1864.

Québec, 23 septembre 1864.

Québec, 23 septembre 1864.

Québec, 23 septembre 1864.

Québec, 23 septembre 1864.

Québec, 23 septembre 1864.

Québec, 23 septembre 1864.

Québec, 23 septembre 1864.

Québec, 23 septembre 1864.

Aux Commis Voyageurs de Quincailleries et d'Epicerie à Commission.

LA Compagnie dite "THE BRITISH OIL REFINING COMPANY" désire engager UN COMMISS-Voyageur pour vendre à Commission leurs HUILES RAFFINÉES par tout le Canada.

S'adresser avec des références, 23 sept.

209, RUE ST. PAUL.

13

THOMAS IRELAND,

Graveur et Imprimeur sur Cuivre, No 26,

Grande Rue St. Jacques.

MONTREAL,

BIEN connu, il y a plusieurs années, comme intermédiaire sur lequel on pouvait se fier pour l'engagement d'Employés de deux sexes, dans tous les départements, a résolu d'ouvrir, le 17 courant,

Un Bureau général,

où des Commis, des Serveurs qui veulent de l'emploi pourront en trouver. Les étrangers qui auraient besoin d'une pension temporaire, ou les personnes qui pourraient en disposer; les personnes qui auraient besoin de maison, chambre et les propriétaires qui en auraient à louer; toutes les informations seront reçues et données dans les différents cas.

On ne fait affaire qu'avec des personnes respectables.

27 août m 145

VITRES, PEINTURES,

HUILES,

VERNIS, &c.

LES SOUSIGNÉS SONT A RECEVOIR

Ex "Tubal Cain," "City of Hamilton," et autres vaisseaux,

UN GRAND FONDS

DE

VITRES ALLEMANDES,

Favorites "Star" et "Diamond

"Star,"

DE TOUTES GRANDEURS

DE 6 1/2 x 7 1/2 à 40 x 60.

Vitres Françaises d'Ornementation

POUR

DEVANT DE MAGASIN.

Blanc de Plomb Moulé de Brandran

(TOUTES QUALITÉS)

COULEURS, OCRES,

&c., &c., &c.

HUILE DE LIN

Pale, Bouillie et Crue.

—AUSSI—

Terebentine et Vernis de Benzine

(Notre propre Manufacture.)

E. ATWATER & C^{ie}.

12 & 14, RUE ST. NICOLAS.

24 septembre. ds c 14

GRANDE EXPOSITION DE JOUR

DE

CHAPEAUX,

MANTEAUX,

MANTILLES,

ET

MARCHANDISES DE MODES,

DE

LONDRES ET DE PARIS,

CHEZ

D. GUTHRIE,

(MAISON ORIENTALE DE MOS.)

No. 282, RUE NOTRE-DAME.

Les Dames de Montréal sont respectueusement

informées qu'une

GRANDE EXPOSITION

DE L'UN DES PLUS

MAGNIFIQUES FONDS

DE

Marchandises de Londres & Paris

Qui ait jamais été ouvert en cette ville

AURA LIEU

DANS LES BATISSES CI-DESSUS POUR

Un Jour Seulement.

MERCREDI, LE 26 SEPTEMBRE.

LES SALONS SERONT OUVERTS

DEPUIS

10 Heures Jusqu'à 5 Hs. P. M.

Aucune Marchandise ne sera livrée aux

acheteurs ce jour-là, mais toutes seront

comme elles auront été vendues, et livrées à la

fin de l'exposition qui ne restera ouverte qu'UN

JOUR SEULEMENT.

26 sept.—15 di

J. A. GALARNEAU,

AVOCAT.

BUREAU: No. 3, RUE SAINT-VINCENT

14 juil

a 141

21 nov

28

21 nov

LA BANQUE JACQUES-CARTIER

AVIS est par le présent donné que le SEPTIEME VERSEMENT de DIX par CENT sur le CAPITAL VERSEMENT de LA BANQUE JACQUES-CARTIER, sera PAYABLE au BUREAU de la BANQUE, du 1er au 15 OCTOBRE prochain.

Avis est de plus donné que, le Bureau de Direction ayant résolu de faire souscrire la balance du Capital autorisé de la Banque, chaque actionnaire aura le privilège d'obtenir au pair, sa quote part de nouvelles actions, ou se présentant à la Banque, entre le 1er et le 15 octobre prochain, et en signant les documents nécessaires. Un versement de dix par cent devra être payé sur ces nouvelles actions lors de la souscription, et après le 15 octobre, les actions qui n'auront pas été prises par les actionnaires seront vendues pour le compte de la Banque.

Par ordre,

H. COTTE, Caisier.

Montréal, 3 septembre 1864

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le Feu du Comté de Montreal.

AVIS

Est donné par les présentes que l'ASSEMBLEE ANNUELLE de cette Compagnie pour l'élection des Directeurs et l'examen des affaires de la dite Compagnie aura lieu LUNDI, le TROISIEME JOUR d'OCTOBRE prochain, à 8 H 1/2 heures du matin, au Bureau de la dite Compagnie, No. 1, Rue St. Sacrement, Montréal, suivant la loi.

(Par ordre du Bureau.)

P. L. LÉTOURNEUX, Secrétaire.

Montréal, 15 sept. 1864.

BUREAU DE LA COMPAGNIE

DE

L'Assurance Mutuelle contre le Feu

DE LA

CITE DE MONTREAL.

AVIS

Est donné par les présentes que l'ASSEMBLEE ANNUELLE de cette Compagnie pour l'élection des Directeurs et l'examen des affaires de la dite Compagnie aura lieu LUNDI, le DIXIEME JOUR d'OCTOBRE prochain, à 8 H 1/2 heures du matin, au Bureau de la dite Compagnie, No. 1, Rue St. Sacrement, Montréal, suivant la loi.

(Par ordre du Bureau.)

P. L. LÉTOURNEUX, Secrétaire.

Montréal, 23 sept.

A VENDRE

Poëles de Trois-Rivières, Saint-Maurice et Chambly.

POELES DOUBLES, 36 x 36 po, patron Trois-Rivières et Chambly.

Do do do fantaisie

Do SIMPLES do Trois-Rivières et Chambly.

Chaudières à sucre, à soupe, &c

CONDITIONS LIBERALES.

AMABLE PREVOST,

No. 156, Rue St. Paul.

Montréal, 3 sept

LA CELEBRE

Machine à Coudre de Singer,

No. 2,

F par la Manufacture SINGER, à New-York, est la meilleure Machine au monde pour les Tailleurs et les Cordonniers.

La Machine de Singer, L'etree A

La meilleure Machine au monde pour l'usage des Familles et les ouvrages légers.

Qu'on se mette en garde contre les nombreuses imitations de la Machine à Coudre No. 2 de Singer. Ces imitations sont de la plus méchante qualité sous le triple rapport du matériel du tissu; et de l'ajustement. Elles n'ont ni durabilité ni certitude d'une action correcte, et on peut dire que les acheter, c'est jeter de l'argent à l'eau. La pauvre femme obligée de coudre pour gagner son pain de tous les jours ne doit pas sacrifier son argent et son temps à acheter une mauvaise Machine qui lui fera dépenser encore de l'argent en demandant à être réparée chaque semaine pour être en ordre. Une machine est chère à tous prix, mais si elle a une bonne machine, c'est pour elle un trésor.

Tout ce que vous avez à acheter une Machine à Coudre, ou vous dire que c'est une Machine de Singer. Si vous n'êtes pas jeune, amenez un ami avec vous pour être plus certain de ce que vous achetez.

Toutes les Machines vendues à cet Office sont garanties donner satisfaction, ou bien l'argent est remis.

REFFI de Soie, Coton et Toile de toutes couleurs; Aiguilles pour toutes espèces de Machines à Coudre; Navettes et Halls de la meilleure qualité constamment en magasin. Couture faite de la manière la plus correcte. On enseigne à coudre aux Dames.

REFFI de Soie, Coton et Toile de toutes couleurs; Aiguilles pour toutes espèces de Machines à Coudre; Navettes et Halls de la meilleure qualité constamment en magasin. Couture faite de la manière la plus correcte. On enseigne à coudre aux Dames.

REFFI de Soie, Coton et Toile de toutes couleurs; Aiguilles pour toutes espèces de Machines à Coudre; Navettes et Halls de la meilleure qualité constamment en magasin. Couture faite de la manière la plus correcte. On enseigne à coudre aux Dames.

REFFI de Soie, Coton et Toile de toutes couleurs; Aiguilles pour toutes espèces de Machines à Coudre; Navettes et Halls de la meilleure qualité constamment en magasin. Couture faite de la manière la plus correcte. On enseigne à coudre aux Dames.

REFFI de Soie, Coton et Toile de toutes couleurs; Aiguilles pour toutes espèces de Machines à Coudre; Navettes et Halls de la meilleure qualité constamment en magasin. Couture faite de la manière la plus correcte. On enseigne à coudre aux Dames.

REFFI de Soie, Coton et Toile de toutes couleurs; Aiguilles pour toutes espèces de Machines à Coudre; Navettes et Halls de la meilleure qualité constamment en magasin. Couture faite de la manière la plus correcte. On enseigne à coudre aux Dames.

REFFI de Soie, Coton et Toile de toutes couleurs; Aiguilles pour

VENTE PAR ENCAN.

PAR JOHN J. ARNTON.

ORDRE DE VENDRE des diverses PROPRIÉTÉS à être vendues par M. ARNTON, à ses Salles, JEUDI prochain, 29 courant, à midi.

PROPRIÉTÉS DE M. LAMBE

VILLA et TERRAINS de M. ESDALE

LOTS de M. SHUTER

"MAGASINS FERGUSON," Rue Duc, (ci-devant Rue George)

RESIDENCE No. 1, PLACE OXFORD

PROPRIÉTÉS dans la RUE BLEURY, connues sous le nom de "Hester"

Pour les détails voir les journaux quotidiens.

28 sept. 17

La Minerve.

MERCREDI MATIN, 28 SEPTEMBRE, 1864.

M. Simpson a été élu, lundi, par acclamation, pour le collège électoral de Queen.

M. Fortier, qui s'était présenté en opposition à l'hon. M. Duchesnay, dans le collège électoral de Lauzon, s'est désisté, pour ne pas diviser ses compatriotes. Cet acte fait honneur à M. Fortier et lui assure l'estime des gens de bien.

Les chefs du mouvement anti-fédéral nous traitent de lâches et d'hypocrites. Injurier n'est point répondre; et c'est une réponse que nous voudrions. Nous nous sommes adressés au bon sens populaire, à la raison publique. Nous leur avons montré que ces démonstrations intempestives et prématurées ne pouvaient avoir aucun bon résultat.

D'abord il est absurde de juger et de condamner un plan de confédération encore inconnu, sur des données nécessairement incertaines, qui sont plutôt le fruit de l'imagination que le produit de la réflexion et de l'étude.

En second lieu, il est manifeste que ces assemblées, auxquelles la confédération sert de prétexte, sont dirigées contre la population anglaise, qui s'en émeut et s'en inquiète. Cette émotion et cette inquiétude ont pour résultat inévitablement pour effet de refroidir ses sympathies pour nous, et de provoquer un rapprochement entre tous les tronçons de la race anglo-saxonne, en ce pays, si toutefois ces manifestations finissent par prendre un caractère important et des proportions sérieuses.

En troisième lieu, nous avons démontré l'inutilité de ces démonstrations, puisqu'avant de sanctionner aucun projet de confédération, le gouvernement croit devoir soumettre la question au tribunal public, et qu'alors toutes les opinions pourront se manifester librement et sans danger.

A tout cela, on a répondu par des injures, que nous méprisons de tout notre cœur.

Mais une autre question que nous avons discutée, et à laquelle les agitateurs n'ont également répondu que par le silence, mérite, par son importance, que nous y revenions. On invoque la dissolution de l'Union comme remède à nos difficultés sectionnaires. Or, les plus chauds adeptes de cette réforme sont ceux-là même qui s'efforcent de répandre parmi les nôtres le soupçon et la méfiance contre la mère-patrie et contre tous les Anglais du Canada. Comment concilier ces deux opinions? On prétend que l'Angleterre poursuit encore la réalisation des projets de Lord Durham et qu'elle rêve l'annexion de nos compatriotes. Il est de plus notoire que les Anglais du Bas-Canada sont fortement opposés à la dissolution de l'Union, telle que la désirent les agitateurs, et telle qu'elle doit s'effectuer en effet pour que nous puissions l'accepter. Alors est-il probable, est-il possible même que l'Angleterre se rende à nos vœux, et qu'elle accorde cette mesure contre les prières de ses enfants les plus chers? De deux choses l'une; ou l'Angleterre refusera catégoriquement d'acquiescer à notre demande; ou elle consentira à la dissolution en faisant droit en même temps aux réclamations de nos compatriotes d'origine anglo-saxonne. Dans ce cas, le Bas-Canada sera démembré, et nous perdrons, comme nous l'avons dit lundi, Montréal et quelques uns des comtés avoisinants.

Et bien! qui voudrait d'une dissolution à ce prix? Personne, nous l'espérons.

Et, de grâce, quels moyens aurons-nous d'empêcher que cela n'arrive ainsi? Aucun, si ce n'est la guerre civile, la rébellion. Or, y a-t-il un seul d'entre nous qui désire ressusciter ici les tristes scènes de 37 et 38? S'il y en a un seul, il est de son devoir de signaler à nos nationaux les avantages qu'il espère retirer d'une prise d'armes contre l'Angleterre et les deux-tiers de la population de ce pays.

Les agitateurs soutiennent donc une thèse absurde, puisque tout en jurant à profusion dans le public le soupçon et la méfiance contre la mère-patrie et ses enfants de prédilection, ils adoptent comme panacée une réforme que ni peut s'opérer sans le consentement de l'Angleterre et contre laquelle les Anglais de ce pays protestent de toute leur force.

Mais on dit que les Anglais ont tort de voir dans ces assemblées autre chose que des réunions de citoyens, désireux de s'instruire et de se prononcer sur une grande question publique mise à l'ordre du jour par le gouvernement. Les Anglais auraient tort en effet, s'ils ne voyaient à la tête du mouvement, quelques hommes sans principes, qui paraissent n'être malheureusement pour les rôles douteux, de véritables démagogues

enfin. Nous ne cacherons point notre pensée, car il est faux que nous soyons lâches ou hypocrites. Il y a parmi les promoteurs de l'agitation anti-fédérale la catégorie des démagogues et celle des dupes, ainsi que nous l'avons déjà dit. Celle-ci est la plus nombreuse, mais aussi la plus impuissante. La première est audacieuse et ne recule devant rien. Voilà pourquoi nous craignons les conséquences d'un mouvement quel qu'il soit, et qu'elle dirige. Nous craignons, parce que nous savons que ceux qui en sont l'âme iraient, au besoin, jusqu'à l'émeute. Que ceux qui rient les laissent faire et ils veront.

D'ailleurs, il n'est pas besoin que le mouvement assume ce caractère alarmant pour avoir des résultats fâcheux. Qu'il prenne des proportions suffisantes, pour convaincre les Anglais qu'ils ne peuvent plus compter sur la liberté et les sympathies des Canadiens-Français, et le dernier coup porté à des alliances heureuses, que les hommes d'état de notre race, qui ont vieilli dans la lutte, ont maintenant avec tant de sagesse et de soins.

Et encore une fois c'est là un danger qui serait pour nous plus fatal que ne l'ont été dix années de luttes ardentes contre le Haut-Canada, pour la défense de l'égalité sectionnaire. Pourquoi? Parce que nous serions alors dans une impossibilité totale de repousser une mesure qui donnerait à l'élément anglo-saxon et protestant une prépondérance redoutable dans le parlement canadien. Parce qu'enfin nous resterions à la merci d'une race aigrie contre nous, qui aurait le pouvoir de nous faire payer cher l'isolement que l'on conseille à nos nationaux.

Nous avons répété ces arguments dans l'espoir de forcer les agitateurs à les discuter et à y répondre, s'ils le peuvent.

Nous publions dans nos colonnes d'avertissement l'annonce de l'ouverture des cours de l'école de médecine et de chirurgie de Montréal. La meilleure réclamation que nous puissions faire en faveur de cette institution, est d'inviter nos lecteurs à lire cette annonce. Les noms éminents de ses professeurs, recrutés parmi nos médecins les plus distingués, sont pour cette école la plus complète recommandation. Nous ne comprenons point l'attraction qu'exerce le collège McGill sur quelques-uns de nos jeunes compatriotes, lorsque l'école canadienne, qui compte déjà plus de vingt ans d'existence, leur offre les plus grandes facilités pour faire leur cours de médecine et de chirurgie. Il nous semble que l'encouragement de cette belle institution nationale est un devoir pour les nôtres.

Enquête à St. Vincent de Paul.

(Rapport transmis à La Minerve.)

[Suite et fin.]

Séance du 22 septembre 1863, 9 heures A. M.

John Lynch prête serment et dit:—Je suis un des gardes de nuit de la réforme du Bas-Canada depuis quatre ans; non, de voir comme tel est de me rendre au dortoir à 5 heures p. m., et d'examiner si tout est en ordre. Après leur souper, à 6 heures les prisonniers se rendent au lieu de la récréation où ils demeurent sous les soins des gardes de nuit jusqu'à huit heures. Alors nous les rassemblons, nous les comptons et nous les faisons monter au dortoir ou la récréation continue jusqu'à huit heures et demie; ils rentrent alors dans leurs cellules respectives, nous remettons leurs barres de jour que nous renfermons dans une grande boîte que nous scellons avec des louscheurs. Nous dînons d'une chandelle nous faisons de tout ce que nous pouvons pour la dissolution de l'Union, telle que la désirent les agitateurs, et telle qu'elle doit s'effectuer en effet pour que nous puissions l'accepter. Alors est-il probable, est-il possible même que l'Angleterre se rende à nos vœux, et qu'elle accorde cette mesure contre les prières de ses enfants les plus chers? De deux choses l'une; ou l'Angleterre refusera catégoriquement d'acquiescer à notre demande; ou elle consentira à la dissolution en faisant droit en même temps aux réclamations de nos compatriotes d'origine anglo-saxonne. Dans ce cas, le Bas-Canada sera démembré, et nous perdrons, comme nous l'avons dit lundi, Montréal et quelques uns des comtés avoisinants.

Et bien! qui voudrait d'une dissolution à ce prix? Personne, nous l'espérons.

Et, de grâce, quels moyens aurons-nous d'empêcher que cela n'arrive ainsi? Aucun, si ce n'est la guerre civile, la rébellion. Or, y a-t-il un seul d'entre nous qui désire ressusciter ici les tristes scènes de 37 et 38? S'il y en a un seul, il est de son devoir de signaler à nos nationaux les avantages qu'il espère retirer d'une prise d'armes contre l'Angleterre et les deux-tiers de la population de ce pays.

Les agitateurs soutiennent donc une thèse absurde, puisque tout en jurant à profusion dans le public le soupçon et la méfiance contre la mère-patrie et ses enfants de prédilection, ils adoptent comme panacée une réforme que ni peut s'opérer sans le consentement de l'Angleterre et contre laquelle les Anglais de ce pays protestent de toute leur force.

Mais on dit que les Anglais ont tort de voir dans ces assemblées autre chose que des réunions de citoyens, désireux de s'instruire et de se prononcer sur une grande question publique mise à l'ordre du jour par le gouvernement. Les Anglais auraient tort en effet, s'ils ne voyaient à la tête du mouvement, quelques hommes sans principes, qui paraissent n'être malheureusement pour les rôles douteux, de véritables démagogues

cher destinée au garde de nuit à l'extrémité sud-est du dortoir. Nous avons tous deux fait le tour des cellules et avons compté les prisonniers, puis je suis allé me coucher dans la petite chambre à coucher dont j'ai parlé plus haut. Il y avait 75 prisonniers. Je n'ai pas pris de bonson ce soir-là, et je n'ai pas connaissance que Mazurette en ait pris, c'est d'ailleurs un homme sobre. Il est strictement défendu de faire usage de bois dans cette institution.

Dimanche matin entre 4 et 5 heures, c'était le 7 août dernier, Mazurette est venu me réveiller et me dit de me lever qu'il devait avoir du feu dans quelque partie de la bâtisse, je me levai de suite, mais mon pantalon et descendis en bas, sortis en arrière de l'édifice et aperçus le feu qui sortait sous la galerie par deux ouvertures de la cuisine, en arrière de l'édifice, je rebroussai chemin et allai sonner la cloche qui se trouve dans les appartements de Mr. Prieur le Préfet; une ou deux secondes s'étaient à peine écoulées que M. Prieur en habit de nuit était rendu à moi. Je lui dis que le feu était à la maison; on me dit-il j'allai lui montrer et je pris de l'eau pour jeter sur le feu. M. Prieur m'ordonna de monter de suite au dortoir, d'ouvrir les cellules et libérer les prisonniers. A peu près 2 minutes se sont écoulées depuis le moment où j'ai été à M. Prieur et celui où j'ai remonté au dortoir. En y arrivant je vis que Mazurette avait déjà ouvert bon nombre de cellules. J'allai de suite aux cellules de punition, au coin ouest, que j'ouvris en disant aux prisonniers enchaînés de se libérer eux-mêmes, ce qu'ils firent. J'allai ensuite aux autres cellules dans le dortoir pour les ouvrir ce que Mazurette avait déjà fait à faire. Après avoir ouvert toutes les cellules j'essayai avec plusieurs prisonniers de descendre par l'escalier et le passage mais la fumée était telle que nous ne pûmes effectuer notre sortie, je retournai au dortoir et cherchai à forcer les grilles des ouvertures, mais nous ne pûmes réussir, Landry était avec nous. Deslongchamps était alors dans sa cellule, j'ai entendu sa voix, il appelait mon secours. La fumée était telle que je fus obligé de me coucher sur le plancher deux fois pour respirer, l'essuyai une seconde fois de descendre par l'escalier mais cela n'était pas possible le feu y était rendu, je revins dans le corridor où je marchai un peu mais perdant tout espoir, je me jetai à terre pour y mourir. Deslongchamps et plusieurs autres détenus étaient aussi dans le corridor, pas bien loin de la cellule No. 30. Après une dizaine de minutes je me relevai et me dirigeai vers le grand chémin à l'extrémité de l'aile de devant celle du nord-ouest; je rencontrai un prisonnier (Darboux) qui me dit qu'on lui avait crié du dehors à aller dans la cellule de Lescarbot qu'il pourrait échapper par là. Je le suivis et nous sortîmes en effet par le chémin de cette cellule de Lescarbot, puis nous passâmes sur le toit de la bâtisse jusqu'à peu près vis-à-vis les chémins des appartements de M. le Préfet, de la nous descendîmes par une échelle qui avait été placée là pour notre sauvetage. Je n'ai plus vu ni entendu Landry ni Deslongchamps. Rendi à terre je ne pouvais plus parler, j'avais respiré trop de fumée. Je fis conduit chez M. Lefebvre où je me couchai sur un sofa, je parvins à faire comprendre que je roulais de l'eau. On me donna de la bière et je me n'alai pas, après quelques efforts, je me pris à vomir une matière noire; au bout de quelques temps, j'étais inquiet et je retournai au feu où je rencontrai M. Prieur, je lui demandai où étaient les prisonniers il me dit qu'ils étaient près de la grange, j'y allai. M. McKay faisait l'appel à laquelle Landry et Deslongchamps ne répondirent pas; les deux jours qui suivirent le feu, je fus obligé de tenir le lit.

J'ai plusieurs fois antérieurement à cette incendie, entendu dire que cette bâtisse avait pris feu une ou deux fois. Depuis que cette bâtisse sert à la Réforme, elle a pris en feu une fois à l'extérieur et une fois à l'intérieur.

Je dois dire qu'il m'a paru que tous les efforts ont été faits, pour nous sauver ainsi que les détenus; et tous les employés et les prisonniers ont fait leur devoir.

Je suis le dernier qui ait passé par l'échelle par laquelle je suis descendu.

J'ai vu tous deux tonnes remplies d'eau dans chaque corridor avec des seaux.

La dernière fois que j'ai entendu Deslongchamps, il était dans le corridor dans la direction des cellules de punition à quelques pieds de la cellule No. 30.

Landry Mazurette prête serment et dit:—Il y a près de deux ans que je suis employé à la Réforme du Bas-Canada, à St. Vincent de Paul, comme garde de nuit. J'étais en devoir la nuit du 6 au 7 août dernier. Par ordre du Préfet, tous les soirs je visitais la cuisine. Le 6 à 7 heures je vis la visite, tout y était bien. Connaissant la bâtisse j'avais toujours peur du feu, le feu a pris plusieurs fois à cette bâtisse avant que la Réforme y fut établie.

Je me levai pour faire mon quart à une heure A. M. le sept, et laisser prendre le repos au garde Lynch. Je visitai les cellules et comptai d'abord les prisonniers, j'en trouvai 75. Lynch se coucha.

Le sept août dernier, à 5 heures moins 20 minutes, j'aperçus une petite fumée passant à travers les joints du plancher de bas du dortoir à l'extrémité Sud-Est de la bâtisse, c'est-à-dire au dessus de la cuisine; je regardai par l'escalier je ne vis rien d'extraordinaire. Je fis le tour du grand dortoir deux fois. Je ne vis pas de feu, je courus donc à la chambre à coucher des gardes de nuit. Je réveillai Lynch et je lui dis de se lever qu'il devait avoir du feu à quelque part, dans la bâtisse. Lynch se leva promptement et descendit en bas. Je restai au dortoir, je pris les clefs et me mis à ouvrir les cellules pour sauver les prisonniers. Je fis ouvrir des prisonniers et lui dit d'aller sonner les quatre cloches d'alarmes. Je l'envoyai ensuite sonner le tocsin avec la cloche extérieure tandis qu'un autre sonnant la cloche du réveil et du lever des prisonniers; le prisonnier Scott m'allait à ouvrir les cellules; celles du grand et du petit dortoir ont été ouvertes. Je voulus retourner dans la chambre des gardes de nuit. Mais j'en fus empêché par la quantité de fumée qui venait par l'escalier, il m'a paru que la chambre en question était déjà en feu. Je suis retourné dans le petit dortoir. Mon intention en allant à notre chambre à coucher était de me procurer les clefs pour déchaîner les détenus qui se trouvaient dans les cellules de punition. Lynch et moi et 30 à 40 détenus nous nous trouvâmes alors enfermés dans le petit dortoir où se trouvaient six chémins ou locataires grillés en fer. J'eus de suite l'idée de travailler à briser la grille du chémin de la cellule de Lescarbot. J'y allai et j'y trouvai 7 à 8 prisonniers qui me dirent qu'ils ne pouvaient pas réussir à briser la grille, ils étaient découragés et essaient de travailler. Je leur dis alors que j'allais travailler à briser la grille. C'est alors que j'ai vu M. Prieur en dehors avec un ou deux des gardes qui

travaillaient à placer une échelle, ils réussirent à la placer au chémin de la cellule de Deslongchamps, à une dizaine de pieds du chémin de la cellule de Lescarbot où nous étions. M. Prieur ordonna alors à quelqu'un de monter et de briser le grillage du chémin qui se trouvait au bout de l'échelle. Quelqu'un monta (M. Lefebvre je crois) mais ses efforts furent inutiles. Un des prisonniers m'a alors suggéré de défoncer notre grillage avec une couchette qui se trouvait dans la cellule; je pris avec les trois prisonniers qui étaient avec moi la couchette; nous avons réussi à lever le bas de la grille assez haut pour passer, et nous sommes ainsi qu'une trentaine ou une quarantaine de détenus qui se trouvaient dans le petit dortoir. Avant de descendre, j'ai crié à tous les prisonniers de me suivre. En dedans et en dehors de la bâtisse tous les moyens ont été employés pour sauver les prisonniers.

Deslongchamps souffrait du mal d'yeux et n'avait pas grand-gêne, Landry au contraire était actif, intelligent, il me dit une fois avant le feu, que s'il pouvait mettre le pied en dehors des murs, on ne le reprendrait pas.

J'ai vu Landry et Deslongchamps lorsque j'ai ouvert leurs cellules, mais je ne les ai pas vus depuis.

Etant midi et trois quarts, la séance a été ajournée jusqu'à deux heures P. M.

22 septembre 1864, 2 heures P. M.

Cessaire Germain, ér. prête serment et dit:—Je suis maire de la paroisse de St. Vincent de Paul. J'y demeure depuis nombre d'années. Quelques jours après l'incendie de la réforme, M. Prieur attira mon attention sur la cheminée de la cuisine. J'ai remarqué que cette cheminée était à une très petite distance d'un chémin de la cuisine; le bout de la pièce de bois (communément appelée palatrage) qui couvre l'espace laissé dans la machine pour les ouvertures m'a paru en deux morceaux et d'après l'examen que j'ai fait je crois qu'il y avait communication entre le canal de la cheminée et ces morceaux de bois, le plafond de la cuisine était en bois et touchait à ces pièces de bois ou palatrage. De là j'ai conclu que le feu avait été allumé. M. Godbois était avec moi dans cette circonstance ainsi que M. Vital Sigouin qui pourraient en dire quelque chose.

Pierre Vandanaigne dit Godbois prête serment et dit:—Je réside à St. Vincent de Paul depuis plusieurs années c'est le lieu de ma naissance. Après l'incendie j'ai examiné avec M. Germain, M. Prieur et M. Sigouin, ce qui restait de la bâtisse. Le palatrage d'un des chémins de la cuisine communiquait avec la cheminée voisine. Plus tard j'ai remarqué que l'extrémité du palatrage dont j'ai parlé plus haut qui était le plus près du feu de la cheminée était bien brûlée. Mon opinion est que le feu a été allumé là. J'ai remarqué dans le corps principal de la bâtisse, que l'extrémité des soliveaux avaient été placés dans les cheminées et bien trop près du canal de ces cheminées.

Vital Sigouin, ér. prête serment et dit:—Je suis natif de St. Vincent de Paul. Je suis charpentier, j'étais présent après l'incendie, lorsque M. Germain, et M. Prieur ont examiné la cheminée de la cuisine et la distance de cette dernière du chémin qui l'avais joint. D'après ce que j'ai vu je crois que le feu a été allumé là.

Edouard Quimet, ér. prête serment et dit:—Je suis natif de St. Vincent de Paul. En démolissant les murs, à la demande de M. Prieur j'ai examiné la cheminée de la cuisine, j'ai vu un morceau de bois qui communiquait avec la cheminée qu'il observait en partie, ce morceau de bois était en partie brûlé. J'étais alors avec Joseph Demers.

Joseph Demers, ér. prête serment et dit:—J'ai pris la précaution de défaire pierre par pierre le mur entre la cheminée de la cuisine et le chémin voisin. Un morceau de bois de chêne (le palatrage du chémin) restait dans la cheminée à peu près jusqu'à l'affaiblissement du canal ou conduit du feu, il était en partie brûlé, surtout l'extrémité du côté de la cheminée. Je suis d'opinion que le feu a été allumé là.

François Deslongchamps est assermenté et dit:—Je demeure et suis né à St. Vincent de Paul. Je suis maçon, un jour j'étais occupé à travailler pour les Sœurs de la Charité qui occupaient il y a quelques années (cinq ou six ans) la bâtisse en question, lorsqu'une servante vint me dire que le feu était dans le Couvent; je montai dans la haute de la bâtisse, mais il y avait tant de fumée que nous ne pûmes voir où se trouvait le feu, cette fumée dura toute la journée et nous crûmes alors que c'était le bois de liaison qui brûlait à l'intérieur des murs qui causait cette fumée, nous étions 3 ou 4 hommes et nous veillions toute la nuit suivante. Les sœurs avaient toujours peur du feu par conséquent, disaient elles, les cheminées étaient mauvaises.

Quand la prison de réforme fut établie de l'île aux Noix à St. Vincent de Paul, M. Prieur me demanda d'arranger avec soin les planchers à l'entour des cheminées. Je lui fis le mieux que j'ai pu, en rognant les planchers vis-à-vis les cheminées et remplissant ces ouvertures avec de la pierre et du mortier. Je demeurai trois semaines à la Réforme. Je suis arrivé un des premiers sur le théâtre de l'incendie, le 7 août dernier au matin. Je n'ai vu alors que de la fumée. M. Prieur et quelques autres employés étaient occupés à monter une échelle, et M. Prieur criait: allons! allons! tâchons de sauver mes garçons (les prisonniers); quelqu'un a monté dans l'échelle avec une hache, mais les prisonniers venaient de réussir à soulever une grille des locataires du dortoir. Plusieurs sont alors sortis par là et ont descendu, les uns par l'échelle, les autres à même les poteaux de la galerie.

J'ai vu un garçon (prisonnier) dans une des locataires du devant de la bâtisse au-dessus du portique, il se lamentait; tout à coup, une quantité de fumée sortit par cette locature, et le garçon disparut. Je n'ai pas pu reconnaître ce garçon, mais j'ai reconnu sa voix pour être celle de Deslongchamps, et je suis presque certain que c'est lui. Les os n'ont pas été trouvés à l'endroit où était alors Deslongchamps.

(2) J'ai remarqué des cheminées dans lesquelles entraient des soliveaux de la bâtisse.

A. M. Germain.—C'est avant que Lynch soit descendu que j'ai vu Deslongchamps comme je viens de le dire.

William Henri Scott, assermenté, dit:—Je suis majordome de la réforme depuis près de 34 ans. J'ai la surveillance sur la cuisine et la garde du magasin de l'institution. D'après les ordres du préfet, tous les jours les feux de la cuisine sont éteints entre 3 et 3 1/2 heures P. M. Le 6 août dernier, les feux ont été éteints, comme de coutume, entre 3 et 3 1/2 heures P. M. On éteint même les feux avec de l'eau, c'est

l'ordre du préfet. Il est bien connu dans cette localité que les cheminées étaient mauvaises. Les cheminées étaient nettoyées une ou deux fois par année avec des balais qu'on passait dedans.

Lors de l'incendie, je suis arrivé à l'institution vers 5 heures A. M. J'ai de suite pensé aux trois prisonniers qui se trouvaient dans les cellules de punition au coin sud de la bâtisse; les sauver et me sauver moi-même est tout ce que j'ai pu faire, encore me suis-je brûlé les favoris. Sans moi, je crois que ces garçons auraient péri.

Pascal Loutin, assermenté, dit:—Je suis prisonnier dans cette institution depuis le 18 février. J'étais dans les cellules de punition lors de l'incendie (coin ouest). Nos cellules ont été ouvertes, et je me suis déchaîné moi-même, je suis allé dans le dortoir, où je vins en contact avec le prisonnier Deslongchamps, près la cellule No. 30; il était à peu près à 25 pieds de la porte qui communiquait du dortoir aux cellules de punition. Je lui demandai ce qu'il faisait, il me répondit qu'il cherchait à se sauver comme les autres. Je lui dis de me suivre, car je me hâtai de retourner dans les cellules de punition, vu la fumée qu'il y avait dans le dortoir. Deslongchamps a paru me suivre, mais je ne l'ai pas vu depuis lui entendu. L'endroit où j'ai vu Deslongchamps n'est pas loin, à peu près 10 à 12 pieds, de celui où on me dit que des os ont été trouvés. Je ne crois pas qu'il eût d'autres prisonniers avec Deslongchamps.

Jean Bte. Chevalier, assermenté dit:—Je suis hôtelier, voilà longtemps que je demeure à St. Vincent de Paul. J'y étais du temps que les Dames du Sacré-Cœur résidaient. Je fus à pris à la bâtisse dans le temps qu'elles l'occupaient une fois à ma connaissance, mais ce n'a pas été grand-chose.

Le 7 août dernier, j'étais sur ma galerie, vers 4 1/2 h. du matin; je vis une fumée noire qui s'échappait de la Maison du Réformé du côté du sud-est. Je ne pouvais pas bien voir car le mur de ronde m'en empêchait. Je me doutais que le feu était à la bâtisse. J'allai réveiller M. Scott, le majordome de l'institution qui pensait que moi. M. Scott regarda de suite par la fenêtre et dit que le feu était à la maison. J'allai ensuite réveiller M. MacKay. Je déplaçai le préfix qui demeure près de chez moi, le tocsin sonna à la Réforme. J'allai ensuite au feu. M. Prieur en me voyant cria: "Ho! ho! Chevalier, des échelles et sauvez les enfants (les prisonniers), laissez mon ménage brûler et sauvez les garçons."

Une des Dames du Sacré-Cœur me dit une fois lorsqu'elles y demeuraient, qu'elle craignait de brûler à chaque moment.

John Joseph Phelan assermenté dit:—Je suis âgé de 20 ans. Je suis prisonnier dans cette maison depuis le 20 avril 1862. J'ai vu Landry avec d'autres détenus dans les cellules ou locature de la cellule No. 73, pendant l'incendie du 7 août dernier. Si Landry a péri c'est sa faute, car plusieurs l'ont invité à le suivre et moi-même je lui ai fait cette invitation, il me répondit: "Un Français peut faire son chemin lui-même." J'étais alors dans le corridor et j'étais forcé d'une croisée de l'école des Sœurs, près de l'église St. Jacques, et d'avoir vu une somme de \$5, sont renvoyés à la station de police jusqu'à demain.

Sarah Alcock, épouse de Charles White, vol d'une somme de \$100, appartenant à un nommé Patrick Murray, aubergiste, est écrouée pour attendre son procès.

Peter Callaghan, vol de montre, écroué pour attendre son procès.

Edward Fagan, James Greer, John Newby, Michael Hugh et William Laurie, accusés de vol, emprisonnés hier pour examen, sont examinés et écroués pour attendre leurs procès.

James Delany, soldat appartenant au corps du commissariat, accusé d'avoir obtenu, sous de fausses prétextes, une somme de \$10 de Mme Charles Foster, est écroué pour attendre son procès.

J'ai sauvé quatre détenus qui se trouvaient dans les cellules de punition au coin ouest de la bâtisse. Je montai au moyen d'une échelle vis-à-vis une des ouvertures non grillées de l'appartement situé au-dessus de ces cellules, je brisai les chémins et j'entraî. J'arrachai de suite un poteau qui soutenait le plancher de haut et je remarquai un trou dans le plafond, j'y passai la main et arrachai une des planches du plafond puis plusieurs autres, il restait encore le plancher de bas de l'étage supérieur. J'appelai Manion, autre prisonnier qui vint me trouver, apportant une pièce de fer avec laquelle nous essayâmes sans succès de briser le plancher. J'allai donc à la fenêtre brisée et priai M. Prieur de m'envoyer une tarière et un passe-partout, on apporta une tarière, je dis que cela ne pouvait pas faire, alors Manion descendit et revint avec un passe-partout et une tarière. Je commençai à percer le plancher supérieur, mais la fumée me suffoquait. Manion me rempli et aidé des prisonniers qui se trouvaient au-dessus de nous et qui travaillaient de leur côté avec la pince de fer que nous leur avions passée, nous réussîmes à pratiquer une ouverture dans ce plancher par où tous échappèrent à une mort certaine. Le plancher de bas de l'appartement où nous étions était tellement chaud que nous ne pouvions pas laisser nos pieds dessus bien longtemps, il nous fallait les lever souvent.

Je ne crois pas que Landry soit péri; c'était un jeune homme fort actif et fort intelligent pour ne pas se sauver comme nous.

Louis Therrien assermenté dit:—Je suis un des prisonniers de la réforme; je connaissais Landry. La dernière fois que je l'ai vu pendant l'incendie dont il est la question il était dans la cellule de Handcock No. 73. Il était là seul, je lui demandai de s'en venir. Laisse faire, m'a-t-il répondu, je ne saurais quand il sera temps. Pour moi je me sauvai de suite. Je n'ai pas vu Deslongchamps ce jour-là.

A. M. Bellerose.—Landry n'était pas excité, il était comme à l'ordinaire.

Les jurés étant demeurés seuls quelques instants et ont rendu le verdict suivant.

VERDICT.

Qu'une bâtisse connue comme Prison de Réforme, située dans la paroisse de St. Vincent de Paul, dans le district de Montréal, a été, le 7 du mois d'août 1864, accidentellement, fortuitement, malheureusement détruite par le feu.

Que l'origine de ce feu doit être attribuée à une défectuosité dans la cheminée de cette bâtisse.

Que le 14 du mois de septembre, 1864, des os humains ont été trouvés parmi les ruines et les pierres de la dite bâtisse.

Que dans l'opinion des jurés, ces os sont les restes des corps de François-Xavier Deslongchamps, âgé de 17 ans, et de Joseph Landry, âgé de 19 ans, ou de l'un ou de l'autre, détenus prisonniers dans la dite Prison de Réforme, le 17 août 1864.

En foi de quoi, le coroner et les jurés ont signé, dans le village de St. Vincent de Paul, dans le district de Montréal, le 22mo

jour du mois de septembre 1864.

(Signé)

Joseph Jones, Coroner,
Césaire Germain, Président,
F. X. Chartrand,
Louis Guymond,
Edouard Pénin,
Pierre Vandanaigne,
Louis Paré,
Procope Dumas,
François Briault,
Benjamin Sigouin,
André Quimet,
Joseph Archambault,
Narcisse Quivillon,
Jean Bte. Léonard,
Pierre Léonard,
Jca. H. Bellerose.

Cour de la Reine.

ASSISES CRIMINELLES.

Présidence de l'HONORABLE JUGE DRUMMOND.

Audience de mardi, 27 sept.

François Montpetit est placé à la barre pour subir son procès pour avoir, le 29 août dernier, en la paroisse de St. Zotique, causé la mort d'un nommé François Lalonde.

Après les transcriptions des deux premiers témoins de la couronne par Mr. Chapleau, avocat de la défense, et l'audition du témoignage du Dr. Masson, Mr. Johnson C. R. déclare que vu la nature du témoignage, il considère que cette cause doit être abandonnée: en conséquence le prisonnier est acquitté.

Dans le cours de ses remarques au jury, Mr. le juge Drummond déclare que le prisonnier, dans toute cette affaire s'était conduit comme un citoyen paisible et honnête, et que son acquittement le déchargeait de tout blâme non-seulement vis-à-vis la cour et le jury, mais aussi devant tout le pays, et que Montpetit sortait de l'enceinte de la Cour avec un caractère aussi intact que celui d'aucun bon citoyen du pays.

Simon Belleau subit son procès sous accusation d'avoir le 18 septembre 1864 en la cité de Montréal illégalement recélé la somme de \$192, la propriété de Flavien Barbeau, qui avait été volée par une fille du nom de Lucias Labelle qui a, hier, plaidé coupable du vol. Il est acquitté.

Les Grands Juges présentent les accusations suivantes comme fondées: Joseph Piton, assault, il plaidé non coupable; Hyacinthe Gauthier, vol, il plaidé coupable; Théophile Girard, vol, il plaidé coupable; Charles Charpentier, vol, il plaidé non coupable; John Fisher, vol, il plaidé non coupable; Délima Labrèche, vol, et comme non fondée: Victor Gailloix, enlèvement pour le service étranger (2 accusations), et Magloire Couvrette, même offense.

Et la Cour s'ajourne.

COUR DE POLICE.

PRÉSENT:—S. H. LE JUGE CORPUS.

Mardi, 27 septembre.

John Watson, Antoine Saunders et Ferdinand Boriau, jeunes gens soupçonnés d'avoir forcé une croisée de l'école des Sœurs, près de l'église St. Jacques, et d'avoir volé une somme de \$5, sont renvoyés à la station de police jusqu'à demain.

Sarah Alcock, épouse de Charles White, vol d'une somme de \$100, appartenant à un nommé Patrick Murray, aubergiste, est écrouée pour attendre son procès.

Peter Callaghan, vol de montre, écroué pour attendre son procès.

Edward Fagan, James Greer, John Newby, Michael Hugh et William Laurie, accusés de vol, emprisonnés hier pour examen, sont examinés et écroués pour attendre leurs procès.

James Delany, soldat appartenant au corps du commissariat, accusé d'avoir obtenu, sous de fausses prétextes, une somme de \$10 de Mme Charles Foster, est écroué pour attendre son procès.

COUR DE RECORD.

PRÉSENT:—J. P. SEXTON, Ec.

Mardi, 27 septembre.

Andrew Robinson, pour avoir été ivre et pour assaut sur un homme de police, \$60 au mois de prison.

Christiana McLaven, accusée de la même offense, déchargée.

Charles Schneppert, aubergiste, a été condamné à payer une amende de \$15, pour avoir tenu son auberge ouverte, dans la rue Craig, dimanche dernier.

Un charretier du nom de Eugène Boutillier a payé une amende de \$2 pour avoir insulté un homme de police dans la rue.

Rose Kirkup Ann Downs, Elizabeth Snow, Louisa Briggs et Elizabeth M'Curdy, cinq vagabondes, ont été condamnées à une amende de \$5 chacune ou un mois de prison.

Les autres prisonniers furent condamnés à des amendes pour ivresse.

NOUVELLES DU CANADA.

La visite Pastorale.—Mardi dernier, Monsieur l'Evêque de Montréal arriva à St. Scholastique, accompagné du Rév. M. Moreau, Chanoine Archidiacre, et du Rév. M. Valade, Secrétaire par tempore.

Les Rév. MM. J. P. Proulx, curé de Ste-Rose, J. Dequy, curé de St-Hermas, J. S. Thérèse, curé de St-Augustin, E. Demarais, curé de St-Placide, M. Fortin, vicaire de St-Clement, ainsi qu'une foule assez considérable de citoyens respectables de la paroisse s'étaient rendus au village pour attendre l'arrivée de Sa Grandeur.

